

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NUMERO 1
de la Municipalité de St-Adolphe-d'Howard et de la MRC des Pays-d'en-Haut

**Demande d'Hydro-Québec relative à
la construction de la ligne à 120 kV du Grand-Brûlé – dérivation Saint-Sauveur**

- 1. Références :**
- (i) B-0011, ou HQT-1, document 1, page 10, lignes 7-10
 - (ii) A-0013, p. 1, DDR no 2 de la Régie

Préambule :

La référence (i) mentionne :

Au terme de trois années d'études techniques et environnementales rigoureuses et à la suite d'une démarche complète de participation du public comprenant plus de 95 rencontres, un tracé de moindre impact a été retenu. Il est le seul des tracés étudiés qui évite le milieu bâti et les déplacements de résidences.

La référence (ii) mentionne :

1.1 Veuillez préciser la nature des impacts auxquels le Transporteur se réfère, lorsqu'il mentionne avoir retenu un tracé de « moindre impact ».

Demandes :

- 1.1 Veuillez indiquer selon quelle(s) méthode(s) ont été évalués les impacts environnementaux et de toute autre nature comme décrit à la référence (i).
- 1.2 Veuillez confirmer l'utilisation pour les études du guide méthodologique « Méthode d'évaluation environnementale Lignes et Postes » d'Hydro-Québec (1990).
- 1.3 S'il y a lieu, veuillez préciser les autres guides méthodologiques utilisés et en fournir une copie ou un lien permettant d'y avoir accès.
- 1.4 Veuillez déposer le rapport d'évaluation environnementale de la solution 1 tel que déposé au ministère de l'Environnement en juin 2015 dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.
- 1.5 Veuillez déposer les cartes situant l'ensemble des tracés étudiés et la date d'élaboration de ces tracés.

- 1.6 Veuillez fournir les « études techniques et environnementales rigoureuses » mentionnées à la référence (i) pour les tracés identifiés à la réponse 1.5 de la présente demande.
- 1.7 Veuillez préciser les critères utilisés pour évaluer les impacts décrits à la référence (i).
- 1.8 Veuillez indiquer le nombre de déplacements de bâtiments pour chacun des tracés étudiés, en précisant leur emplacement et le nombre de résidences parmi ces bâtiments.
- 1.9 Veuillez expliquer quelle a été la méthodologie de la démarche de participation du public.
- 1.10 Parmi les 95 rencontres, comme mentionné, veuillez préciser si ce nombre inclut les rencontres individuelles avec les propriétaires touchés, et si oui, combien.
- 1.11 Parmi les 95 rencontres, comme mentionné, veuillez préciser si ce nombre inclut les rencontres du Comité technique régional et de ses sous-comités, et si oui, combien.

2. Référence : (i) C-MRC-0007, p. 1

Préambule :

La référence (i) mentionne :

CONSIDÉRANT la participation active de la MRC des Laurentides aux travaux du comité technique régional qui avait pour mandat d'examiner des scénarios pour répondre à la croissance de la demande dans les MRC Les Pays-d'en-Haut et Les Laurentides et de recommander une ou des solutions visant un tracé de moindre impact conciliant les intérêts, préoccupations et besoins des différentes parties concernées

Demandes :

- 2.1 Veuillez confirmer le mandat du Comité technique régional, document à l'appui.
- 2.2 Veuillez présenter les critères tel qu'établis par le Comité technique régional pour évaluer les impacts des scénarios étudiés, documents à l'appui
- 2.3 Veuillez indiquer si le Comité technique régional a étudié les impacts environnementaux des trois solutions déposées par le Transporteur, documents à l'appui

3. Référence : (i) B-0011, ou HQT-1, document 1, page 12, lignes 18-21

Préambule :

La référence (i) mentionne :

À cet effet, le Transporteur a conçu une nouvelle catégorie de pylônes, plus compacts et moins hauts, a réduit la largeur des nouveaux corridors, minimisant ainsi le déboisement, et a ajusté le positionnement des pylônes pour atténuer l'impact visuel de la ligne sur le paysage.

Demandes :

- 3.1 Veuillez indiquer quelle(s) méthode(s) a été utilisée pour réaliser le positionnement des pylônes pour atténuer l'impact visuel de la ligne sur le paysage.
- 3.2 Veuillez indiquer si la méthode indiquée à la réponse 3.1 a été appliquée aux tracés énumérés à la réponse 1.5.
- 3.3 Veuillez indiquer quelles sont les solutions d'optimisation retenues pour la solution 1 et de façon plus particulière sur le territoire de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.
- 3.4 Veuillez indiquer quelles sont les solutions d'optimisation utilisées permettant d'éviter l'élargissement et le déboisement supplémentaire de l'emprise située sur le territoire de la ville de Sainte-Adèle
- 3.5 Veuillez préciser quelle est la hauteur prévue des pylônes de cette nouvelle catégorie pour les différents tronçons de la solution 1, en précisant les hauteurs moyennes, minimales et maximales.
- 3.6 Veuillez préciser quelle est la largeur prévue de l'emprise pour les différents tronçons de la solution 1, en précisant la largeur au niveau des pylônes et entre les pylônes et veuillez indiquer quels tronçons de l'emprise existante ne seront pas élargis.

4. Référence : (i) B-0011, ou HQT-1, document 1, page 16, lignes 18-26

Préambule :

La référence (i) mentionne :

Cette solution est désavantageuse par rapport à la solution 1 pour les raisons suivantes:

- *Solution plus chère que la solution 1 ;*
- *Nouvelle ligne à 120 kV (Grand-Brûlé - dérivation Saint-Donat) en milieu résidentiel, nécessitant l'acquisition et la démolition de plusieurs résidences ;*
- *Réseau de transport plus vulnérable et plus complexe vu l'augmentation du nombre d'équipements requis au poste de Sainte-Agathe et au nouveau poste de sectionnement;*
- *Capacité à répondre aux besoins de croissance et perspectives de développement du réseau de transport plus limitées que celles de la solution 1.*

Demandes :

- 4.1 Veuillez indiquer si la solution 3 telle que présentée a été optimisée.
- 4.1.1. Si non, pourquoi ?
- 4.1.2. Si oui, veuillez préciser la nature des impacts qui ont été minimisés et par quelles optimisations.
- 4.1.3. Si oui, veuillez préciser quels critères de localisation et de conception des équipements ont été utilisés.
- 4.1.4. Si oui, veuillez préciser selon quelle(s) méthode(s) les critères identifiés à la réponse 4.1.3 ont été utilisés.
- 4.2 Veuillez indiquer si une analyse des impacts a été réalisée pour la solution 3 et si oui, veuillez la déposer.
- 4.3 Veuillez préciser quelle est la hauteur des pylônes actuels et la hauteur prévue des nouveaux pylônes pour les différents tronçons de la solution 3 et indiquer s'il s'agit d'une hauteur minimale ou optimisée.
- 4.4 Veuillez indiquer quelle est la largeur prévue de l'emprise, en précisant si celle-ci est optimisée, et la largeur actuelle de l'emprise existante pour les différents tronçons de la solution 3.

5. Référence : (i) C- MRC-0009

Préambule :

La référence (i) présente une simulation (pour discussion) de l'intégration d'un poste de liaison aérosouterrain selon le scénario Grand-Brûlé-Dérivation Saint-Donat (solution 3)

Demande :

- 5.1 Veuillez indiquer si la simulation mentionnée en référence a été réalisée par Hydro-Québec.
- 5.2 Si oui, veuillez préciser le contexte et la date de la réalisation de cette simulation. Veuillez préciser notamment de qui provient la demande et déposer cette demande.
- 5.3 Veuillez indiquer si la localisation du poste a été optimisée.
 - 5.3.1. Si non, pourquoi ?
 - 5.3.2. Si oui, veuillez fournir les critères d'optimisation.
- 5.4 Veuillez fournir une évaluation du coût d'un poste aérosouterrain ainsi que ce coût après déduction de l'économie engendrée en évitant les coûts de pylônes.
- 5.5 Veuillez fournir une évaluation du coût d'enfouissement de la ligne sur 1 km sous le chemin à l'endroit illustré à la référence (i).
- 5.6 Veuillez fournir une évaluation du coût d'un poste aérosouterrain en supposant l'enfouissement des deux lignes (la ligne actuelle et la nouvelle ligne).
- 5.7 Veuillez fournir une évaluation du coût d'enfouissement des deux lignes sur 1 km sous le chemin à l'endroit illustré à la référence (i).
- 5.8 Pour l'ensemble des coûts avancés, veuillez indiquer la source et la méthodologie utilisées pour arriver à ces résultats.

- 6. Références :**
- (i) C-MRC-0001, par. 24 et 26 (p. 5-6)
 - (ii) C-MRC-0014, p. 4

Préambule :

La référence (i) mentionne :

24. c. Que dans chacun de ces secteurs, une vingtaine de résidences seraient situées à moins de 200m de la nouvelle ligne et une cinquantaine à moins de 500m.

[...]

26. La MRC des Laurentides considère que la Solution 3 (solution privilégiée par la MRC Pays-d'en-Haut et la municipalité de St-Adolphe-d'Howard) fait état d'impacts importants sur le paysage soient :

- a) La nouvelle ligne devrait longer une zone de villégiature de montagnes comprenant les chemins des Alouettes, de la Sauvagine et des Hiboux ;
- b) La nécessité de deux traversées de la route 117 près du cœur villageois de Mont-Tremblant (secteur Saint-Jovite) et près de celui de Saint-Faustin-Lac-Carré. Ces secteurs sont densément peuplés et très fréquentés par les touristes, moteur économique de la MRC des Laurentides

La référence (ii) mentionne : *Les pylônes du tracé 3 seraient visibles et affecteraient considérablement l'offre touristique et le cachet de ces maisons en hauteur*

Demandes :

- 6.1 Veuillez indiquer si une analyse paysagère a été réalisée pour la solution 3 et si oui, veuillez la fournir.
- 6.2 Veuillez indiquer si cette analyse tient compte d'impacts déjà existants en raison de la ligne actuelle.
- 6.3 Veuillez indiquer l'année de construction de la ligne existante.
- 6.4 Veuillez confirmer le nombre de résidences situées à moins de 200m et à moins de 500m de l'emprise de la solution 3 et ce, selon quelle largeur d'emprise, et préciser le nombre de résidences à moins de 200m et à moins de 500m de l'emprise actuelle de la ligne existante.
- 6.5 Veuillez indiquer le nombre de résidences situées à moins de 200m et à moins de 500m de l'emprise de la solution 1 et préciser le nombre de résidences se trouvant actuellement à moins de 200m et à moins de 500m pour la portion utilisant l'emprise existante

- 7. Références :**
- (i) B-0011, ou HQT-1, document 1, page 13
 - (ii) R-3498-2002, HQT-1, document 2, page 268 de 408

Préambule :

La référence (i) mentionne :

Cette nouvelle ligne permettra d'alimenter de façon fiable le nouveau poste de Saint-Jérôme par la ligne 1127-1128 à partir du poste Lafontaine ainsi que les postes de Saint-Sauveur, Doc-Grignon et le futur poste de Chertsey à partir du poste du Grand-Brûlé dans le respect des critères de planification du Transporteur. (notre soulignement)

La référence (ii) mentionne : *Enfin, la mission de base du Transporteur est notamment de maintenir un service de transport permettant de répondre aux besoins des clients, en assurant la continuité et la qualité de ce service, le tout dans le respect des critères de conception de son réseau de transport. À son avis, son projet est en tout point conforme à cette mission.* (notre soulignement)

Demandes :

- 7.1 Veuillez préciser les différences entre les critères de planification et les critères de conception.
- 7.2 Veuillez présenter ces critères.

- 8. Références :**
- (i) B-0011, ou HQT-1, document 1, page 12, lignes 15-16
 - (ii) R-3498-2002, HQT-1, document 2, page 269 de 408

Préambule :

La référence (i) mentionne :

La ligne sera dotée de deux conducteurs par phase (type Bersfort) pour une capacité de transit de 600 MVA.

Par ailleurs, la référence (ii) présente les valeurs suivantes pour la capacité thermique d'un conducteur de type Bersfort selon la température du conducteur et la température ambiante.

CAPACITE THERMIQUE DU CONDUCTEUR
Bersfort 686 mm2 ACSR 48/7

| TEMPERATURES DEG. CELCIUS | | COURANT AMPERES |
|------------------------------|------|--------------------|
| COND. | AMB. | |
| 95. | -20. | 2062. |
| 95. | -10. | 1964. |
| 95. | 0. | 1861. |
| 95. | 10. | 1752. |
| 95. | 20. | 1636. |
| 95. | 30. | 1511. |
| 95. | 40. | 1373. |
| 49. | -20. | 1624. |
| 49. | -10. | 1481. |
| 49. | 0. | 1324. |
| 49. | 10. | 1146. |
| 49. | 20. | 937. |
| 49. | 30. | 666. |
| 49. | 40. | 110. |

DIAMETRE=35.60 MM., RESISTANCE=.0450 OHMS/KM.

VITESSE DU VENT= 0.610 M/S. EMISSIVITE=0.5

On peut constater que pour une température du conducteur de 95 degrés Celcius et une température ambiante de -20 degrés Celcius, le conducteur Bersfort peut transporter un courant de 2062 ampères. Étant donné que, selon la référence (i) chaque circuit comporte 2 conducteurs, cela correspond à une capacité thermique de 857 MVA pour un circuit à 120 kV. ($3^{1/2} * 120 \text{ kV} * 2062 * 2$).

Demandes :

- 8.1 Veuillez préciser si la capacité de transit de 600 MVA indiqué à la référence (i) correspond à une capacité thermique.
- 8.2 Si oui, veuillez présenter le détail du calcul.
- 8.3 Si non, veuillez indiquer à quoi correspond cette capacité de transit.

9. Références : (i) B-0011, ou HQT-1, document 1, page 13, lignes 9-11

Préambule :

À la référence (i) Hydro-Québec mentionne :

Le Transporteur rappelle qu'un plan de contingence était prévu pour pallier temporairement le dépassement de la ligne 1127-1128 avec le raccordement du poste de Saint-Jérôme en 2016.

Demandes :

9.1 Veuillez décrire en quoi consiste le plan de contingence mentionné à la référence.

- 10. Références :**
- (i) B-0011 ou HQT-1, document 1, pages 14 et 15
 - (ii) B-0006 ou HQT-1 document 1, Annexe 4, page 4

Préambule :

À la référence (i), il est mentionné que la solution 1 comprend des investissements avec des mises en service en 2018, 2031 et 2046.

À l'analyse économique présentée à la référence (ii), pour la solution Nouvelle ligne Grand-Brûlé - Saint-Sauveur, il est montré une ligne pour les investissements. Selon notre compréhension, les valeurs indiquées pour les investissements correspondent aux mises en service mentionnées à la référence (i).

Il y a également une ligne montrant des réinvestissements pour les années 2055 à 2058 et pour l'année 2061.

Il y a également une ligne montrant une valeur résiduelle de 28 074 k\$ à l'année 2067.

Demandes :

- 10.1 Veuillez préciser la nature des réinvestissements indiqués à la référence (ii).
- 10.2 Veuillez fournir un nouveau tableau présentant sur une ligne distincte les valeurs en k\$ courants et en k\$ actualisé de chacun des investissements et des réinvestissements.
- 10.3 Dans le même tableau, veuillez présenter distinctement la valeur résiduelle de chacun des investissements et des réinvestissements.
- 10.4 Pour chacun des investissements et des réinvestissements, veuillez fournir la durée de vie utilisée pour le calcul de la valeur résiduelle.

11. Références : (i) B-0011 ou HQT-1, document 1, page 15, lignes 1-4

Préambule :

À la référence (i), il est mentionné :

Cependant, la capacité de la ligne (1356-1357) alimentant les postes de Saint-Donat et de Sainte-Agathe sera en dépassement dès 2031 nécessitant au poste de Sainte-Agathe l'ajout d'un départ de ligne et d'un disjoncteur à 120 kV en 2031 et la reconstruction d'une barre à 120 kV de six disjoncteurs en 2046.

Demandes :

- 11.1 Veuillez préciser la nécessité d'un départ de ligne au poste Sainte-Agathe en 2031 et indiquer comment sera réglé le dépassement de capacité prévu en 2031.
- 11.2 Veuillez indiquer l'année de mise en service initiale de la barre 120 kV du poste Sainte-Agathe.
- 11.3 Veuillez indiquer si des travaux ou des remplacements d'équipements ont été effectués depuis la date de la mise en service initiale.
- 11.4 Si oui, veuillez fournir la nature des travaux et l'année de leur réalisation.
- 11.5 Veuillez fournir la durée de vie des équipements de postes.
- 11.6 Veuillez indiquer l'année de mise en service initiale de la ligne (1356-1357) alimentant les postes de Saint-Donat et de Sainte-Agathe.
- 11.7 Veuillez indiquer si des travaux ou des remplacements d'équipements ont été effectués depuis la date de la mise en service initiale de cette ligne (1356-1357).
- 11.8 Si oui veuillez fournir la nature des travaux et l'année de leur réalisation
- 11.9 Veuillez indiquer si des travaux ou des remplacements d'équipements ont été effectués depuis la date de la mise en service initiale de cette ligne (1356-1357).
- 11.10 Si oui veuillez fournir la nature des travaux et l'année de leur réalisation.

12. Références : (i) B- 0011 ou HQT-1, document 1, page 12, lignes 11-13

Préambule :

À la référence (i), Hydro-Québec mentionne :

Une ligne biterne de 42,5 km sera construite, soit la construction de 30,5 km d'une nouvelle ligne dans une nouvelle emprise à partir du poste du Grand-Brûlé et la reconstruction de 12 km jusqu'à la dérivation Saint-Sauveur de la ligne 1128-1357. (notre soulignement)

Demande :

- 12.1 Veuillez confirmer qu'actuellement la ligne 1128-1357 se rend jusqu'à Sainte-Agathe.
- 12.2 Veuillez indiquer l'année de mise en service de cette ligne.
- 12.3 Veuillez indiquer si des travaux ou des remplacements d'équipements ont été effectués depuis la date de la mise en service initiale de cette ligne.
- 12.4 Si oui veuillez fournir la nature des travaux et l'année de leur réalisation.
- 12.5 Veuillez indiquer si la section St-Sauveur-Ste-Agathe de cette ligne est utilisée actuellement. Si non veuillez préciser depuis quand elle n'est pas utilisée.
- 12.6 Veuillez confirmer que, selon la solution 1, une portion de cette section de ligne ne sera pas utilisée durant la période 2018-2031.
- 12.7 Veuillez préciser comment sont entretenues les lignes inutilisées pour une longue période.
- 12.8 Veuillez indiquer si des mesures doivent être prises lors de la remise en service de telles lignes. Veuillez expliquer votre réponse.
- 12.9 Si des mesures doivent être prises, veuillez les fournir en précisant le coût de celles-ci.

- 13. Références :**
- (i) B- 0011 ou HQT-1, document 1, page 15 et 16, lignes 1-11
 - (ii) B-0006 ou HQT-1, document 1, Annexe 4, page 4

Préambule :

À la référence (i), il est mentionné que la solution 3 comprend des investissements avec des mises en service en 2018, 2028, 2032 et 2039.

À l'analyse économique présentée à la référence (ii), pour la solution Nouvelle ligne Grand-Brûlé - Saint-Donat, il est montré une ligne pour les investissements. Selon notre compréhension, les valeurs indiquées pour les investissements correspondent aux mises en service mentionnées à la référence (i).

Il y a également une ligne montrant des réinvestissements pour les années 2058 et 2062.

Il y a également une ligne montrant une valeur résiduelle de 61 612 k\$ à l'année 2067.

Demande :

- 13.1 Veuillez préciser la nature des réinvestissements indiqués à la référence (ii).
- 13.2 Veuillez fournir un nouveau tableau présentant sur une ligne distincte les valeurs en k\$ courants et en k\$ actualisé de chacun des investissements et des réinvestissements. Pour l'année 2018, veuillez distinguer les investissements pour les équipements de ligne et les équipements de poste.
- 13.3 Pour la ligne du poste du Grand-Brûlé à la dérivation Saint-Donat, veuillez indiquer si l'investissement inclut un montant pour l'acquisition et/ou le déplacement de bâtiments. Si oui, veuillez fournir ce montant.
- 13.4 Dans le même tableau veuillez présenter distinctement la valeur résiduelle de chacun des investissements et des réinvestissements.
- 13.5 Pour chacun des investissements et des réinvestissements veuillez fournir la durée de vie utilisée pour le calcul de la valeur résiduelle.

- 14. Références :**
- (i) Document du BAPE : 068, page 76

Préambule :

Le tableau en annexe édité en juillet 1993 est tiré du document 068 du BAPE relativement à la ligne à 735 kV Des Cantons-Lévis et poste Appalaches.

Il présente le profil de l'utilisation de la compensation en série sur le réseau d'Hydro-Québec jusqu'en octobre 1995.

Demande :

14.1 Veuillez mettre le tableau à jour.

BAPE068

La raison d'être du projet et ses options

Tableau 1 Profil d'utilisation de la compensation en série

| Mise en service | Localisation | Tension | Nombre de bancs de compensation en série |
|-----------------|--|---------|--|
| Octobre 1986 | Poste Joutel près de Matagami | 120 kV | 1 |
| Octobre 1988 | Poste Kamouraska près de Saint-Pascal-de-Kamouraska | 315 kV | 4 |
| Novembre 1991 | Poste Bergeronne à l'est de Tadoussac | 735 kV | 3 |
| Novembre 1992 | Poste Pégigny près de Anse Saint-Jean | 735 kV | 1 |
| Octobre 1993 | Poste Montagnais à mi-chemin entre Churchill et Sept-Îles | 735 kV | 3 |
| Octobre 1993 | Poste Arnaud près de Sept-Îles | 735 kV | 6 |
| Octobre 1993 | Poste Saguenay près de Jonquière | 735 kV | 1 |
| Octobre 1995 | Réseau nord-ouest dans les postes Némiscau, Albanel, Abitibi, Chibougamau, La Vérendrye et Chamouchouane | 735 kV | 18 |

Source: adapté du document déposé A57.

Bien que le promoteur prévoit rencontrer d'autres problèmes techniques lors de la mise en service des installations de la compensation en série sur le réseau Nord-Ouest, les spécialistes d'Hydro-Québec n'entrevoient pas de problèmes majeurs qui pourraient compromettre le bon comportement de la compensation en série.

Hydro-Québec juge que la meilleure orientation pour le développement de son réseau de transport consiste à conserver le niveau de 735 kV comme tension principale et à accroître la compensation en série à long terme. Cette

- 15. Références:**
- (i) B- 0011 ou HQT-1, document 1, page 5, lignes 6-9
 - (ii) B-0011 ou HQT-1, document 1, page 7, lignes 1-2
 - (iii) B-0011 ou HQT-1, document 1, page 7, lignes 16-18

Préambule :

À la référence (i), il est mentionné :

Le Projet, dont le coût s'élève à 98,0 M\$, s'inscrit dans la catégorie « croissance des besoins de la clientèle ». Il est rendu nécessaire afin de répondre à l'accroissement de la charge du territoire des Laurentides en éliminant les dépassements de capacité des lignes à 120 kV et à 315 kV.

À la référence (iii), il est mentionné :

Ces dernières années, le territoire des Laurentides a connu une forte croissance de la demande en électricité, principalement due à l'arrivée de nouveaux clients et à la conversion des résidences secondaires en résidences principales.

Demandes :

- 15.1 Veuillez indiquer, documents à l'appui, la définition et la nature de la catégorie « croissance des besoins de la clientèle » à la référence (i), en faisant la distinction avec les autres catégories de projets.
- 15.2 Veuillez indiquer les conséquences pour le présent dossier et l'autorisation demandée, selon Hydro-Québec, du fait que le projet appartient à cette catégorie.
- 15.3 Concernant la référence (iii), veuillez indiquer en termes de charge et en puissance ou encore en pourcentage des charges totales pour les Laurentides, la localisation par municipalité et par MRC de la forte croissance de la demande en électricité, due à l'arrivée de nouveaux clients et à la conversion des résidences secondaires en résidences principales.

- 16. Références:**
- (i) B- 0011 ou HQT-1, document 1, page 5, lignes 16-20
 - (ii) B-0011 ou HQT-1, document 1, page 14, Tableau 4

Préambule :

À la référence (i), il est mentionné :

À cette étape de la demande d'autorisation à la Régie, le Transporteur précise qu'afin de respecter l'échéancier des travaux, il doit entreprendre dès à présent certaines activités d'ingénierie indispensables, notamment à la préparation des documents qui seront déposés au soutien des futurs appels d'offres. Ces activités ne sont qu'un prolongement essentiel d'activités similaires à celles d'avant-projet, mais se veulent plus détaillées..

Le Tableau 4 à la référence (ii) indique pour la réalisation du projet, l'activité :

« *Projet* » allant de mai 2016 à décembre 2018.

Demandes :

- 16.1 Veuillez préciser, documents à l'appui si Hydro-Québec, directement ou par l'entremise d'un tiers a déjà entrepris les activités et travaux dont il est question à la référence (i) ou les entreprendront avant une éventuelle autorisation de la Régie.
- 16.2 Est-ce qu'Hydro-Québec a déjà alloué des contrats ou pris des engagements pour l'exécution de ces activités et travaux ?
- 16.3 Si oui, veuillez indiquer les parties impliquées, la nature et la valeur de ses engagements.
- 16.4 Veuillez indiquer si les activités, travaux et appels d'offres dont il est question à la référence (i) sont spécifiques à la solution 1.
- 16.5 Veuillez préciser, documents à l'appui, si Hydro-Québec, directement ou par l'entremise d'un tiers, a déjà entrepris des activités et travaux du « *Projet* » dont il est question à la référence (ii) ou les entreprendront avant une éventuelle autorisation de la Régie.
- 16.6 Est-ce qu'Hydro-Québec a déjà alloué des contrats ou pris des engagements pour l'exécution du « *Projet* » dont il est question à la référence (ii)?
- 16.7 Si oui, veuillez indiquer les parties impliquées, la nature et la valeur de ses engagements.
- 16.8 Veuillez indiquer si les activités et travaux dont il est question à la référence (ii) sont spécifiques à la solution 1.

17. Référence: (i) B- 0011 ou HQT-1, document 1, page 12, lignes 13-14

Préambule :

À la référence (i), il est mentionné :

La ligne utilise des corridors de transport existants sur plus de 55 % de sa longueur.

Demande :

17.1 Selon Hydro-Québec, quel est l'intérêt de ce fait et les avantages de l'utilisation des corridors existants?